

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 février 2016

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, GARCIA Patrice, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène,

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie, IRIART Otxanda, Elicabe Nicolas

Secrétaire de séance : Pribat André

❖ Point SALA

➤ Travaux

- Réception travaux lundi 29 février 2016
- Le centre de Loisirs de Haute Soule doit y rentrer pour les vacances de Pâques
- L'ikastola y fera sa rentrée après les vacances de Pâques (25 avril)
- La bâche incendie sera en place (ancienne prairie Hastoy) avant le 3 mars, date de la visite de la Commission de Sécurité.
Convention signée avec l'EPFL, qui assure le portage du foncier, pour la mise en place de la bâche et empiérement d'une surface permettant la matérialisation de quelques places de parking.

➤ Financement :

- L'avenant de 20 000€ demandée sur la subvention du Conseil Départemental concernant la salle communale a été accepté. La subvention totale sera donc de 74 000€ au lieu de 54 000€. Il s'agit maintenant de déposer le dossier complet auprès des services du CD.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

- Dossier DETR 2016 posé en Sous-Préfecture pour la date butoir au 15-02-2016.
Manque la délibération approuvant la demande de financement.
55 434€ HT de travaux (Mur enceinte site + bâche incendie + restauration des croix entrée des bourgs +abri stockage aire de jeux) avec une demande pour la DETR à hauteur de 35% soit 19.402€

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- Tarifs à fixer pour la location de la salle en cours de réflexion.

❖ Appel offres choix prestataire travaux départementale

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux d'aménagement des espaces publics.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise CTN (Carrières et Travaux de Navarre) pour un montant de **102 850,00€ HT. (Option comprise)**

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues et le dossier d'analyse.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- Le maire à signer les marchés avec l'entreprise CTN pour un montant de **102 850,00€ HT**
- Le maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les avenants dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.
- Financement
 - DETR déjà attribuée pour un montant de 59 395€ (35%) avec une enveloppe de travaux à hauteur de 169.700€
 - Sur les 102 850€ environ 49.000€ seront à charge de la commune, le restant pour le département.
- A prévoir en supplément l'enrobé du chemin (sur 50m environ) qui va vers la station d'épuration et les aménagements extérieurs

❖ Dossiers EYHERABIDE (Alos) et ETXART (Abense)

➤ **EYHERABIDE Alos**

Procès-verbal définitif à prendre pour entamer réellement le processus d'expropriation.

Projet d'Utilité Publique : acquisition de la parcelle pour la mise en sécurité du carrefour.

Demande à faire aux Services des Domaines pour évaluation du bien. Demande d'intervention à l'EPFL pour élaboration du dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

➤ **ETXART Abense**

Le Maire rappelle que le procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon de parcelle arrive à échéance début avril 2016. Les services de l'EPFL ont été sollicités pour la réflexion sur le projet de DUP qui servira de base au processus d'expropriation.

❖ AGENDA ACCESSIBILITE

Rappel de la loi qui oblige les communes à mettre tous les bâtiments recevant du public aux normes d'accessibilité pour tous les handicaps (mairie, 3 églises, cimetières et fronton).

Suite à la première visite de l'APGL sur site, il conviendrait tout d'abord

- de demander une dérogation pour les églises et cimetières d'Alos et de Sibas car trop de contraintes
- de faire réaliser une signalétique pour l'accès au fronton d'Abense.

Le diagnostic plus précis est en cours de réalisation dans les services de l'APGL (Maison des Communes), dans le cadre d'une convention liant la commune à L'APGL.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de ladite convention.

❖ **Renouvellement ZAD (Zone Aménagement Différée)**

Rappel de la loi qui réduit la durée du droit de préemption dans les ZAD de 14 ans à 6 ans.

La ZAD (parcelles C44, C665, C667 et C668 à Abense) instaurée par la commune en 2003 sera caduque au 6 juin 2016.

Réflexion engagée pour le renouvellement éventuel de la ZAD sur le périmètre restant puisque la commune avait décidé de renoncer à son droit de préemption sur les parcelles situées au bourg d'Alos. (Délibération du 6 mars 2010).

❖ **DIVERS**

- En janvier 2014 il avait été déposé, suite aux intempéries, un dossier de demande de fonds d'aide pour la réfection du mur longeant la vc N° 1 au niveau du carrefour Barnetx. Subvention de 6 900€ obtenue pour un devis présenté à 20.000€. Décision à prendre si l'on maintient la réfection du mur à l'identique ou si l'on opte pour une solution moins onéreuse, sachant que les travaux doivent être entamés avant la date butoir d'avril 2016.